



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/204
10 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 113 c) de la liste préliminaire*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS
SPÉCIAUX

Lettre datée du 8 juillet 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur la situation politique au Myanmar (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 113 c) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

* A/51/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration en date du 5 juillet 1996 publiée par la Présidence au nom
de l'Union européenne sur la situation politique au Myanmar

L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation politique qui ne cesse de se détériorer au Myanmar. Les restrictions apportées aux droits fondamentaux que sont la liberté d'expression, la liberté de circulation et la liberté d'association continuent de lui inspirer une vive inquiétude.

L'Union européenne demande à nouveau au State Law and Order Restoration Council d'assurer sans délai le respect des droits de l'homme. Elle engage vivement le State Law and Order Restoration à libérer immédiatement et sans conditions les membres de la Ligue nationale pour la démocratie qui sont encore détenus, y compris M. Aye Win et M. Win Htein, ainsi que tous les autres prisonniers politiques. En outre, l'Union européenne demande au Groupe spécial des Nations Unies sur la détention et l'emprisonnement arbitraires de se rendre au Myanmar.

L'Union européenne demande au State Law and Order Restoration Council d'entamer un dialogue constructif avec Daw Aung San Suu Kyi et d'autres représentants de groupes favorables à la démocratie ainsi qu'avec les minorités nationales au Myanmar, afin de favoriser la réconciliation nationale et les réformes démocratiques, respectant les aspirations de la population du Myanmar, telles qu'elles se sont exprimées lors des élections de mai 1990.

L'Union européenne attend des autorités du Myanmar qu'elles fournissent une explication complète et satisfaisante des circonstances qui ont entraîné et qui ont entouré la mort en détention, le 22 juin 1996, de M. James Leander Nichols, qui avait été Conseil honoraire de plusieurs pays européens. L'Union européenne demande que la mort de M. Nichols fasse l'objet d'une enquête du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

L'Union européenne engage toutes les parties au Myanmar à s'abstenir d'entreprendre des actions de nature à aggraver encore la situation.

Les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne et la Roumanie se rallient à cette déclaration.
